

**Avis**

**présenté par la Fédération des commissions  
scolaires du Québec**

**dans le cadre du *Chantier sur l'offre de formation collégiale*  
réalisé en suivi au *Sommet sur l'enseignement supérieur***

**Mai 2013**

La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec



Document : 7018

Fédération des commissions scolaires du Québec  
1001, avenue Bégon  
C.P. 10490, succursale Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 4C7  
Téléphone : 418 651-3220  
Télécopieur : 418 651-2574  
Courriel : [info@fcsq.qc.ca](mailto:info@fcsq.qc.ca)  
Site : [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca)

## **PRÉSENTATION**

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a pour mission de promouvoir l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. La FCSQ représente les 60 commissions scolaires francophones du Québec et la Commission scolaire du Littoral.

Parmi les principaux mandats qui lui sont confiés, la Fédération a comme objectifs de défendre les intérêts de ses membres et de faire avancer la cause de l'éducation au Québec. La Fédération produit notamment, à la suite de consultations auprès des commissions scolaires, des mémoires, des avis, des recommandations et des propositions afin de soumettre des positions sur des projets concernant le système public d'enseignement.

Cet avis fait état de la contribution de la Fédération des commissions scolaires du Québec au *Chantier sur l'offre de formation collégiale* réalisé dans le cadre des suivis au *Sommet sur l'enseignement supérieur*.

Nous tenons à remercier monsieur Guy Demers, président du chantier, de recevoir les réflexions et recommandations de la Fédération en cette matière.

## **INTRODUCTION**

Avec cet avis, la FCSQ répond donc à l'invitation du président du *Chantier sur l'offre de formation collégiale*. Cette invitation fait suite à la participation de la FCSQ au *Sommet sur l'enseignement supérieur*.

Dans un contexte de baisse de clientèle, ce chantier a pour objectif de formuler des recommandations sur le déploiement de l'offre de formation collégiale au Québec, la définition de créneaux régionaux de formation et l'optimisation de l'offre de formation continue. La FCSQ partage ce défi engendré par la baisse de la clientèle. Le réseau des commissions scolaires, faut-il le rappeler, est lui aussi confronté au même type de défi d'organisation et de dispensation de services sur l'ensemble du territoire et notamment dans les régions moins densément peuplées.

Par ailleurs, le réseau des commissions scolaires est aussi préoccupé par les enjeux et l'organisation de l'enseignement collégial. Lorsqu'il est question des grands encadrements d'un réseau, il est incontournable de regarder les liens entre chacune des composantes du système d'éducation. Les commissions scolaires interviennent en amont du réseau collégial et sont au premier plan concernées par son organisation et les modifications qui peuvent être apportées tant à l'offre de service qu'aux règles qui l'encadrent.

Les préoccupations du réseau des commissions scolaires se situent autant sous l'angle de la continuité de services pour la clientèle en formation générale et en formation professionnelle que sous l'angle de la clientèle commune qui est desservie, particulièrement celle des adultes.

Finalement, la FCSQ est aussi préoccupée par les dédoublements dans l'offre de formation. Ceux-ci entraînent des coûts additionnels et ne nous paraissent pas être dans l'intérêt de la population en terme de services, d'accessibilité et d'équité.

## CONTEXTE DE L'INTERVENTION DE LA FCSQ

La FCSQ interviendra donc sur chacun des thèmes généraux du chantier : le déploiement de l'offre de formation, la définition des créneaux régionaux de formation et l'optimisation de la formation continue.

### Les liens entre les réseaux

Le réseau des commissions scolaires est impliqué et concerné par l'offre de formation collégiale. Bien que le présent chantier, issu du *Sommet sur l'enseignement supérieur*, mette les projecteurs sur l'enseignement collégial, ce réseau est une des composantes du système d'éducation dont font aussi partie les commissions scolaires.

Ainsi, il y a des liens étroits à établir entre les deux ordres d'enseignement :

- quant à la continuité de parcours;
- face au défi d'une offre de service sur l'ensemble du territoire et notamment dans les régions;
- en ce qui concerne la clientèle adulte commune;
- aussi parce que les deux réseaux œuvrent sur un territoire commun et travaillent avec les mêmes intervenants municipaux, régionaux, du milieu de l'emploi et du milieu économique.

Par ailleurs, le contexte actuel et les « pratiques en cours » nous interpellent à plusieurs égards. En effet, dans un contexte où des chantiers sont en place afin de réviser l'offre de formation collégiale, les recommandations qui en découleront auront nécessairement des impacts sur les collèges eux-mêmes, mais aussi sur l'offre des commissions scolaires.

## **Principes guidant notre intervention**

Dans son intervention, la FCSQ est animée par les principes suivants :

### **– La complémentarité et la continuité de l'offre de formation**

Il s'agit pour nous d'un thème central qui nous apparaît devoir faire l'objet d'une attention toute particulière lorsqu'on aborde l'analyse d'ajustements ou de changements à proposer pour une des composantes du système d'éducation.

### **– La concertation et le partenariat**

Ces éléments apparaissent essentiels et constituent une prémisse au développement de l'offre de service en éducation entre les composantes du système d'éducation tant au niveau local, régional que national qu'avec les différents organismes et intervenants concernés par le réseau de l'éducation.

À ce chapitre, la FCSQ réitère son engagement et sa volonté de travailler en concertation et en partenariat avec le réseau collégial dans le but de contribuer à la mise en place de solutions en réponse au contexte actuel et aux objectifs gouvernementaux.

### **– La cohérence et l'équité**

Il nous apparaît important que les mécanismes, les encadrements et les règles soient équitables et cohérents entre eux étant donné que nous poursuivons les mêmes objectifs.

## **Un nouveau contexte ministériel**

La FCSQ souligne aussi le nouveau contexte ministériel suite au transfert du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) vers le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) de la responsabilité du réseau collégial. Nous ne questionnons pas ce choix gouvernemental. Toutefois, nous désirons attirer l'attention sur les défis encore plus évidents de concertation, de cohérence et d'équité que cette décision pose entre le collégial et les commissions scolaires.

## **Le contexte budgétaire**

On connaît tous le contexte budgétaire avec lequel le réseau de l'éducation doit composer. Les différentes compressions imposées ont des impacts certains et doivent être prises en compte dans l'analyse de la situation et surtout dans les choix qui pourront être proposés. Aussi, la FCSQ tient compte de cet élément dans son intervention et accueille favorablement le fait qu'une des facettes abordées par le chantier porte sur l'optimisation de la formation.





## PREMIER THÈME – DÉPLOIEMENT DE L’OFFRE DE FORMATION COLLÉGIALE

### La clientèle

Le portrait de l'évolution du réseau collégial au cours des prochaines années est décrit comme un contexte représentant de grands défis pour le maintien de l'offre de service partout au Québec. La baisse de clientèle prévue va engendrer des situations qui pourraient mettre en péril certains programmes et même menacer l'existence de certains collèges. On y mentionne également que ces fluctuations démographiques se feront sentir de manière inégale sur le territoire.

Il y a lieu de mettre l'évolution de la clientèle au cours des prochaines années dans une juste perspective. L'analyse des prévisions de clientèle au collégial produite par le MELS<sup>1</sup> permet en effet d'observer l'évolution suivante :

Année	2006	2010	2014	2018	2022	2023	2024
Clientèle	155 923	176 148	168 144	150 131	152 977	164 720	171 905

À la lumière des observations de la clientèle et des prévisions pour les prochaines années, nous pouvons faire certains constats :

- Il y a effectivement une baisse de clientèle prévue au cours des dix prochaines années.
- Le niveau de la clientèle des dix prochaines années sera à peu près égal à ce qui s'est vu en 2006. Toutefois, une remontée de cette clientèle est prévue dans 10 ans dépassant ainsi le niveau de 2014.
- En 2024, soit dans un peu plus de 10 ans, la clientèle sera supérieure à celle de cette année.
- La clientèle à temps partiel, qui serait croissante, n'est pas considérée dans ces prévisions.

---

<sup>1</sup> MELS, nombre d'élèves inscrits au collégial au trimestre d'automne à l'enseignement ordinaire à temps plein, selon le type de formation et la classe. Comprend les élèves en enseignement ordinaire à temps plein qui sont inscrits à un programme de DEC ou en session d'accueil et d'intégration et session de transition. Tous les autres élèves sont exclus.

Nous pouvons constater, à la lecture de ce tableau, que la diminution du nombre d'étudiants se situe sur 10 ans et qu'elle est donc temporaire.

De ce constat, nous croyons que les mesures qui pourraient être apportées afin de pallier cette réalité, devraient être transitoires afin de permettre aux collèges de traverser cette baisse de clientèle, comme ce fut le cas en 2006.

### **Impact sur le déploiement**

La baisse du nombre d'étudiants pour les dix prochaines années va, sans nul doute, affecter la fréquentation de certains programmes, et cela, en région notamment. Les programmes techniques seront plus particulièrement vulnérables à la diminution de clientèle sous certains seuils.

Dans plusieurs régions, les commissions scolaires ont connu et connaissent encore, au secteur de la formation professionnelle cette même diminution de la clientèle. Tout comme les collèges, il est même impossible dans plusieurs régions de démarrer des cohortes, compte tenu du manque d'élèves. Ceci a pour effet que ces futurs élèves ou étudiants, en attente du départ de leur cohorte, quittent leur région pour s'inscrire dans les grands centres ou demeurent sans qualification.

Lors d'une tournée de la FCSQ en 2011-2012, ce constat nous fut signalé à maintes reprises.

Nous comprenons et nous partageons le défi de tenter d'offrir une formation au plus grand nombre possible d'étudiants dans leur région. On sait aussi l'impact que l'offre de formation peut avoir sur l'exode des jeunes.

On connaît par ailleurs l'importance qu'une région peut accorder à des formations qui sont en lien avec des priorités économiques dans leur milieu. Cette situation a une incidence sur la disponibilité de la main-d'œuvre.

Aussi, il nous apparaît important d'identifier des critères qui peuvent faciliter une analyse de chaque situation tout en la mettant en perspective dans l'ensemble des problématiques vécues dans les deux réseaux.

À ce sujet, la FCSQ rappelle le partenariat et la complémentarité qui devraient exister dans l'offre de formation et dans l'organisation de celle-ci, entre le réseau des commissions scolaires et celui des collèges, particulièrement dans des régions moins densément peuplées et qui sont aux prises avec des diminutions de clientèle.

À titre d'exemple, nous présentons le cas du cégep de Baie-Comeau. On pouvait lire, sur son site Internet, en 2008-2009, ce qui suit :

« Le cégep de Baie-Comeau n'offrira plus son diplôme d'études collégiales (DEC) en bureautique dans la région. Pour répondre tout de même aux besoins multiples des employeurs, une attestation d'études collégiales (AEC) de formation initiale en bureautique et en comptabilité pourra pallier en partie ce besoin des employeurs et des employées et employés. Cette nouvelle formation est orientée vers le développement **d'habiletés techniques de base** tant au niveau des outils informatiques qu'au niveau de la rédaction et du traitement linguistique des textes et de la comptabilité. »

On peut penser que le cégep de Baie-Comeau a peu d'étudiants pour son DEC et que cette nouvelle AEC risque d'être plus attrayante. Pourrions-nous en déduire que le cégep s'est placé en situation de concurrence avec les DEP en Secrétariat et Comptabilité offerts par la Commission scolaire de l'Estuaire? Cette AEC ne vise-t-elle pas la même clientèle que les deux DEP offerts également à Baie-Comeau?

Il y a 800 mètres entre le cégep et le centre de formation professionnelle de la Commission scolaire de l'Estuaire. La FCSQ comprend qu'il faut favoriser l'accès à la formation collégiale partout au Québec, mais pas au détriment de la formation professionnelle.

Nous savons qu'en Mauricie, un cas similaire a fait en sorte de diviser les clientèles et que ni le DEP, ni l'AEC n'ont pu démarrer de formation.

## **Rationalisation de la carte des enseignements**

Le guide de présentation préparé par le Ministère, afin d'inviter les organisations à soumettre un avis, pose des questions sous l'angle de la complémentarité régionale.

Il y est question de rationalisation de la carte des programmes, de créneaux régionaux et d'évaluer la pertinence de mettre en place d'autres modes d'apprentissage, dont la formation à distance. Ce dernier élément nous apparaît plus réaliste quand on parle de formation générale, mais plus complexe, sans être impossible, lorsque l'on se réfère à des compétences de programmes techniques qui nécessitent de pratiquer les apprentissages sur des équipements « concrets ».

La rationalisation de la carte est sans conteste un sujet fort délicat, et cela, peu importe le point de vue qu'on privilégie. Nous tenons tous, commissions scolaires, cégeps et universités, à offrir un vaste choix de formation.

Les commissions scolaires ont, depuis plusieurs années, la possibilité de répondre aux besoins du marché du travail, sans toutefois imposer au Ministère de vastes investissements. Nous parlons ici d'autorisations provisoires et d'ententes de partage de programmes à la carte.

Cette façon de faire ne vise pas l'augmentation de l'offre à la carte des enseignements de façon permanente, mais permet d'offrir la formation tout en répondant aux besoins du marché du travail.

### **Recommandation 1**

La FCSQ recommande, malgré le fait que le MELS a depuis trois ans alourdi le processus pour ces autorisations, que ces deux façons de faire (autorisations provisoires et ententes de partage de programmes) soient explorées et élargies aussi du côté des collègues.

## **DEUXIÈME THÈME – LA DÉFINITION DE CRÉNEAUX RÉGIONAUX**

La FCSQ appuie le développement de créneaux régionaux. Différentes orientations gouvernementales ont eu pour effet de façonner la perspective d'identités régionales dans plusieurs domaines d'activité au cours des dernières années. Ce fut aussi le cas dans le domaine de l'éducation, quoique certaines démarches entreprises n'avaient peut-être pas les moyens de leurs ambitions. Pensons aux plans d'aménagement.

Ainsi, beaucoup de travail a été effectué avec la démarche d'élaboration de plans d'aménagement régionaux initiée par le MELS. Les commissions scolaires et les collèges ont investi beaucoup d'énergie à tracer le portrait de leur région, à identifier les besoins du marché du travail et les formations requises pour y faire face, à élaborer un plan pour répondre à ces besoins, incluant l'implantation de nouveaux programmes ou l'adaptation de programmes existants. Quelques ajouts de programmes ont été réalisés dans certaines régions, mais les suites ont été bien en deçà des attentes qui avaient été créées. Il convient toutefois de préciser que l'opération s'était traduite par une grande volonté d'ajout de programmes, sans qu'il y ait nécessairement une opération de rationalisation de ce qui était déjà en place.

Il demeure que la réalisation d'un tel exercice présentait plusieurs nouveautés. D'une part, ce fut le début d'échanges soutenus entre le réseau des commissions scolaires et celui des collèges. D'autre part, la démarche a aussi donné lieu à des échanges et des collaborations directes entre le réseau de l'éducation des différentes régions et les représentants d'Emploi-Québec. Ce fut aussi l'occasion de sensibiliser et d'informer d'autres partenaires régionaux de l'état des besoins en formation et de la nécessité d'actions pour y répondre.

## **Des critères pour des créneaux régionaux de formation**

Un premier critère nous apparaît essentiel dans la définition de créneaux régionaux de formation : les créneaux identifiés doivent être le résultat d'une démarche de concertation entre les commissions scolaires, le collégial et l'emploi.

De ce premier critère découlent d'autres critères qui constituent des données de base servant à l'identification de créneaux régionaux de formation : ils doivent reposer sur l'identification des besoins du marché du travail dans un premier temps et, dans un deuxième temps, sur le niveau de complexité des compétences requises afin d'identifier les formations nécessaires.

Nous nous expliquons. La situation du développement de parcs d'éoliennes dans différentes régions du Québec, entre autres en Gaspésie, et la mise en place de formations pour répondre aux besoins en opération et maintenance d'éoliennes de l'industrie est un exemple concret qui illustre bien la nécessité de critères objectifs pour départager à qui appartient la responsabilité de l'offre de formation.

Avec l'installation éventuelle de parcs d'éoliennes, le besoin de formation de travailleurs pour l'opération et la maintenance s'est manifesté. La Commission scolaire des Chic-Chocs a amorcé un processus de développement d'un programme d'études conduisant à une AEP. Rappelons qu'une telle démarche de la part d'une commission scolaire nécessite plusieurs étapes et est encadrée par des règles strictes. Elle peut prendre jusqu'à deux ans.

Toutefois, le cégep a pu, sans aucune tracasserie administrative, développer un programme d'études et obtenir facilement la codification d'une nouvelle AEC pour une fonction de travail en opération et maintenance qui aurait dû nécessiter un programme de niveau secondaire. En effet, les finissants de cette AEC n'auront pas à réaliser des analyses de systèmes, la conception de systèmes, la conception de programme de maintenance ni à coordonner et contrôler des activités de maintenance.

La FCSQ a été très surprise que le MELS en arrive à la conclusion qu'un travailleur qui fait des opérations et de la maintenance doit obtenir une AEC et non une formation au niveau secondaire pour exercer son métier. Il aurait été souhaitable, pour une plus grande équité, qu'une équipe de consultants indépendants réalise une étude sur la

complexité de cette fonction de travail afin de nous confirmer le niveau de complexité de la tâche et l'ordre d'enseignement auquel il appartient.

Un dernier exemple est celui de l'autorisation nationale accordée à la Commission scolaire des Trois-Lacs pour le secteur du traitement des eaux en formation professionnelle. Malgré cela, cinq collèges offrent une AEC qui s'apparente au DEP pourtant exclusif à cette commission scolaire au Québec.

### **Les tables régionales d'éducation interordres**

Il nous apparaît essentiel que les tables interordres demeurent. Il nous semble qu'il doit y avoir dans chaque région un lieu de concertation qui permet de conjuguer les besoins de formation et les façons d'y répondre. Évidemment, leur mise en place et leur efficacité sont inégales sur le territoire. Certes, une évaluation de la composition et du mandat des tables interordres peut être nécessaire, mais il faut surtout éviter de mettre sur pied de nouvelles structures.

Il faut s'assurer que les principaux acteurs régionaux soient présents et actifs au sein de cette structure : commissions scolaires et collèges du territoire, Emploi-Québec, MELS, université. D'autres acteurs peuvent être appelés à siéger selon les besoins ou encore à l'intérieur de sous-comités en fonction de mandats spécifiques ou selon les priorités de la région.

Précisons que la table ne peut remplacer juridiquement les institutions qui y sont représentées.

Enfin, avec le transfert du réseau collégial du MELS au MESRST, il y a lieu de voir les ajustements requis à la composition de la table interordres afin que ce ministère y soit aussi représenté.

**Recommandation 2**

La FCSQ propose qu'un mandat soit donné à une firme externe afin de procéder à l'évaluation systématique de l'état de fonctionnement des tables interordres afin d'identifier les principaux irritants, les éléments qui mériteraient des améliorations ainsi que les mécanismes requis pour que la table interordres devienne un lieu privilégié de concertation et de partenariat.

La FCSQ est d'avis que les tables interordres devraient avoir des mandats clairs en termes de définition des créneaux régionaux et des formations continues en lien avec les besoins de main-d'œuvre.



## **TROISIÈME THÈME – L'OPTIMISATION DE L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE**

En abordant cette section, la FCSQ désire partager deux préoccupations :

- L'équité dans l'offre de formation continue.
- Le dédoublement dans l'offre de formation continue et initiale.

### **Les AEC**

Face à des besoins de formation continue et de qualification qui sont déjà présents et qui s'accroîtront au cours des prochaines années dans tous les types d'emploi et pour tous les niveaux de compétence, le MELIS a utilisé, jusqu'en septembre 2012, des approches et des encadrements très différents dans le réseau des commissions scolaires et dans celui des collèges. Nous présentons quelques constats en ce sens.

#### **Premier constat : l'offre de formation**

Le guide de présentation du chantier mentionne qu'il existe plus de 1 000 programmes conduisant à l'AEC. Le document du MELIS, version 2010, *La formation professionnelle et technique au Québec*, mentionne le chiffre de 1 200. Chaque année, il s'enregistre plus de 100 AEC.

Dans le réseau des commissions scolaires, il s'est développé au cours des douze dernières années, un total de 36 AEP.

#### **Deuxième constat : les règles**

Les collèges doivent faire approuver une nouvelle AEC par le Ministère. Le processus d'approbation est très rapide et ne nécessite pas la réalisation d'une analyse de profession, ni d'avis d'Emploi-Québec. À cet effet, les collèges semblent donc être reconnus comme des organismes de veille du marché du travail.

Le processus de développement d'une AEP prend environ deux ans. On doit procéder à une analyse de profession ou ce qui en tient lieu, obtenir obligatoirement l'avis d'Emploi-Québec, démontrer, hors de tout doute, que le programme répond à un réel

besoin du marché du travail, proposer et négocier un guide d'organisation et soumettre le contenu du programme au MELs qui décide de sa pertinence et de son accréditation.

À cet effet, les commissions scolaires ne sont pas reconnues comme des organismes de veille du marché du travail au même titre que les collèges. La FCSQ a maintes fois dénoncé cette iniquité.

### **Troisième constat : le contenu**

Les collèges déterminent le contenu de l'AEC ainsi que sa durée en fonction des compétences qui ont été identifiées dans le programme. Le contenu des AEC peut donc varier d'un collège à un autre. Le collège peut offrir une AEC dans un domaine même s'il n'offre pas le DEC technique dans le domaine concerné comme ce fut déjà le cas.

En ce qui a trait aux AEP, le contenu doit être validé par le MELs. Une fois accrédité, le programme sera disponible pour toutes les commissions scolaires qui désirent l'offrir. Ainsi, la fonction de travail visée est couverte par le même programme d'études partout au Québec.

*Le guide de préparation au chantier souligne qu'il existe une confusion entre les attestations d'études professionnelles (AEP), les attestations de spécialisation professionnelle (ASP) et les AEC offertes par les réseaux d'enseignement secondaire et collégial, public et privé. En mai 2005, la FCSQ a déposé une étude faisant état de plusieurs chevauchements entre ces diplômes. Elle mentionne qu'ils toucheraient environ 40 programmes d'AEC. Cette information demeure toutefois à être validée.<sup>2</sup>*

En fait, au moment du dépôt de cette étude<sup>3</sup>, il existait peu d'AEP offertes dans le réseau des commissions scolaires. L'analyse du chevauchement concernait principalement les DEP où on constatait, en 2005, que le développement d'au moins 40 programmes d'AEC était réalisé à partir du contenu des programmes de DEP! Une étude récente nous confirme que cette pratique s'accroît.

---

<sup>2</sup> Chantier sur l'offre de formation collégiale, Guide de présentation, mai 2013, p. 34.

<sup>3</sup> Les chevauchements AEC-DEP et AEC-AEP : mythe ou réalité, FCSQ, 2005.

La FCSQ avait demandé au MELS de confier à un comité indépendant l'analyse de la situation. Le MELS avait identifié plusieurs mesures dont il prévoyait analyser la mise en place dans le but de superviser les ajouts de programmes. Mais, du même souffle, le MELS avouait sa limite à intervenir lorsqu'il n'y avait pas de soutien financier demandé au Ministère pour le développement d'une AEC.

Toutefois, considérant l'ampleur du financement mis à la disposition des collèges, soit 63,6 M\$, nous croyons qu'il serait justifié de refuser les chevauchements.

À ce jour, il n'y a pas eu de suites données par le MELS à cette demande d'analyse, et cela, même si la FCSQ a déposé en février 2012 une nouvelle étude sur les chevauchements qui a été réalisée en 2010-2011.

La FCSQ est très surprise de constater que le guide de préparation du chantier nous indique que les chevauchements dénoncés en 2005 d'une quarantaine d'AEC avec des DEP, ASP et AEP « demeurent à être validés ». Qu'en est-il huit ans plus tard?

Face à des besoins de formation et de qualification qui concernent des niveaux de compétence qui requièrent autant des formations du niveau de la formation professionnelle que de la formation technique, il apparaît que le temps est venu de revoir les règles concernant les AEP et les AEC sous l'angle de la cohérence et de l'équité et de favoriser un développement plus accéléré des AEP.

Le développement des programmes AEP et AEC devrait faire l'objet d'une concertation régionale. La table interordres est le lieu désigné pour procéder à l'évaluation de la situation et autoriser la dispensation des AEC et des AEP.

Des mécanismes de concertation, de coordination et de partenariat doivent être mis en place pour assurer une cohérence de l'offre de formation dans une région et faire l'objet de mécanismes de supervision nationale. Un comité national devrait être mis en place afin d'établir les critères et les modalités qui seront utilisés dans les mécanismes d'approbation.

Le guide de présentation du chantier décrit bien les impacts qui découlent de l'autonomie des collèges au niveau des AEC, tel que l'avait prévu le Conseil supérieur de l'éducation. Aussi, une analyse d'impacts et des consultations des partenaires doit-

elle être effectuée avant d'envisager de nouvelles modifications aux règles qui encadrent les AEC.

Le transfert du réseau collégial sous la responsabilité d'un ministère distinct doit s'accompagner de mécanismes de concertation entre le MELS et le MESRST. Il est nécessaire que les tables nationales comme le Comité de Liaison Enseignement Supérieur – Enseignement Collégial (CLESEC) et le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) soient réactivées et que leur composition soit ajustée pour tenir compte de cette nouvelle réalité.

Bref, la dispensation des programmes AEP et AEC devrait faire l'objet d'une concertation régionale. La table interordres en est le lieu tout désigné.

À la lumière de ce qui précède, nous formulons la recommandation qui suit.

### **Recommandation 3**

La FCSQ recommande que le MELS et le MESRST revoient les règles concernant les AEP et les AEC sous l'angle de la cohérence, de l'équité et de la souplesse et favorisent un développement accéléré des AEP.

### **Les services de francisation versus les cours de francisation**

Les services auprès de la clientèle immigrante inscrite dans les cours de francisation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) sont offerts par les collèges dans le cadre de la formation continue suite à des ententes de services avec le MICC.

La FCSQ ne remet pas en cause les ententes entre le MICC et les collèges. Par contre, elle constate l'ambiguïté que cela crée quant aux réels responsables des cours de francisation. Dans le cas des collèges, ce sont les enseignants du MICC qui donnent les cours et qui ont l'expertise pour le faire.

Les commissions scolaires interviennent aussi dans le domaine de la francisation pour les immigrants depuis plus de 30 ans. En 2010-2011, les commissions scolaires ont offert des services et des cours de francisation à plus de 24 000 adultes. Leurs centres d'éducation des adultes qui assurent la francisation sont déployés dans toutes les régions et représentent un atout pour l'accessibilité des immigrants aux lieux de formation et d'intégration dans leur milieu.

La FCSQ tenait à faire le point et éviter les ambiguïtés. Les enseignants qui donnent des cours en francisation sont soit des professeurs de l'État embauchés par le MICC ou des enseignants embauchés par les commissions scolaires. Il ne faut pas oublier que la francisation est inscrite dans le régime pédagogique des commissions scolaires et le fait d'ajouter un 3<sup>e</sup> acteur dans l'enseignement, comme le souhaite la Fédération des cégeps, ne viendrait que doubler une fois de plus les ressources.

Rebâtir une expertise dans un nouveau secteur d'activité, demande temps, énergie et ressources financières additionnelles.

### **L'alphabétisation et la formation de base en entreprise**

Les cégeps proposent aux entreprises d'évaluer les compétences essentielles en lecture, écriture et calcul par le biais du test TOWES<sup>4</sup>. Ce test, conçu par le Bow Valley College en Alberta, est reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Collège Lionel-Groulx est distributeur exclusif pour le Québec avec dix cégeps, distributeurs partenaires. TOWES évalue la formation manquante des cinq niveaux de littératie. Or, les niveaux **1, 2 et 3 relèvent directement du domaine de la formation offerte par les commissions scolaires** et les niveaux 4 et 5 des collèges et universités.

---

<sup>4</sup> TOWES : Test of Workplace Essential Skills.

À l'automne 2011, la Table des responsables de l'éducation des adultes et la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP) a sondé les commissions scolaires notamment sur leurs préoccupations à l'égard de la venue des cégeps en formation de base. Le sondage révèle que 80 % des répondants étaient grandement préoccupés par la venue des cégeps dans ce domaine de formation. Ils ont alors rappelé que la formation de base relève de la compétence des commissions scolaires. En fait, les commissions scolaires y voient une méconnaissance de leur expertise. La venue des cégeps en formation de base risque de causer une confusion des services offerts par les deux ordres d'enseignement.

L'expertise dans ce domaine, soit la littératie et la numératie, est au niveau de l'ordre d'enseignement des commissions scolaires depuis toujours. Elles sont inscrites dans le régime pédagogique de l'éducation des adultes.

Les commissions scolaires possèdent la souplesse nécessaire pour s'adapter aux spécificités des différents secteurs et entreprises et répondre aux besoins de ceux-ci en termes de qualification de la main-d'œuvre, et ce, à l'échelle du territoire québécois.

Aussi, il ne faut pas oublier que les commissions scolaires peuvent offrir une reconnaissance officielle de la formation de base, étant les responsables du diplôme de 5<sup>e</sup> secondaire.

Finalement, les commissions scolaires donnent de la formation à plus de 200 000 adultes annuellement, dont 120 000 dans les niveaux 1, 2 et 3. Ce chiffre en dit long sur l'expertise développée.

Tout comme nous le mentionnions pour la francisation, rebâtir une expertise dans un nouveau secteur d'activité demande temps, énergie et ressources financières additionnelles. Est-ce bien dans l'intérêt de la population?

#### **Recommandation 4**

La FCSQ recommande le respect de la réglementation qui encadre les deux ordres d'enseignement.

### **Les taux de réussite en formation technique**

On peut aborder cet élément sous l'angle de l'optimisation. Il nous apparaît important en effet de faire certains constats au sujet du cheminement de la clientèle en formation technique et de sa réussite puisque cet aspect représente un enjeu important.

Dans un document produit par le MELS en 2010 et traitant de la formation professionnelle et technique au Québec, on y indique que les proportions des élèves en formation technique terminant leurs études avec un DEC sont les suivantes <sup>5</sup> :

- 34,1 % en trois ans;
- 55,1 % en cinq ans ou moins;
- 62,1 % toutes les durées.

De plus, on observe un phénomène par lequel des élèves inscrits en formation technique abandonnent leur cheminement pour s'inscrire à un DEP. Nous n'avons pas de statistiques sur le sujet, mais les intervenants tant du réseau des commissions scolaires que du réseau collégial identifient le phénomène comme relativement important. Il y aurait sans doute lieu de réaliser une analyse de cette situation afin d'en comprendre les raisons.

Le taux de diplomation et la durée requise pour l'obtenir ont un impact certain sur la disponibilité de la main-d'œuvre. Ce contexte représente aussi un impact financier important lorsqu'on considère le pourcentage d'élèves qui n'obtiendront pas un diplôme ou qui prennent un temps plus long pour l'obtenir.

---

<sup>5</sup> La formation professionnelle et technique au Québec - Un aperçu, MELS, version 2010, p. 19.

On constate par ailleurs que la proportion des élèves de la formation professionnelle qui terminent leurs études avec un diplôme est de 87,4 % en 2009-2010.

Ces constats nous amènent à parler des parcours de continuité entre le secondaire et le collégial. Bien que ne disposant pas de statistiques spécifiques sur le sujet, on observe qu'il y a un taux de rétention et de diplomation tant en formation professionnelle qu'en formation technique lorsque les élèves sont engagés dans un parcours de continuité.

Effectivement, le MELS a mis en expérimentation, en 2002, des parcours de continuité vers le DEC pour les élèves détenant un DEP. Ces parcours sont toujours en projets-pilotes et les commissions scolaires souhaitent étendre ces parcours dans plusieurs régions du Québec.

De par le choix professionnel fait par ces étudiants, ces parcours de continuité pourraient assurer aux collèges des étudiants assidus et motivés. Donc, ces parcours pourraient se traduire par un DEP suivi d'un DEC ou d'un DEP suivi d'une AEC.

#### **Recommandation 5**

La FCSQ demande au MELS, en concertation avec le MESRST, de favoriser l'implantation de parcours de continuité DEP-DEC ou DEP-AEC.



## **EN CONCLUSION**

La FCSQ croit aux bénéfices que peuvent apporter les travaux de ce chantier concernant l'offre de formation collégiale.

Elle est animée d'une croyance profonde que l'amélioration de l'offre de formation collégiale repose notamment sur une participation, une collaboration et une concertation avec le réseau des commissions scolaires.

Mais, tel que nous l'énoncions dans les principes à la base de notre intervention, on doit miser sur la complémentarité et la continuité de l'offre de formation, la concertation et le partenariat, la cohérence et surtout l'équité.

Des mécanismes et des lieux communs de discussion et de décision auraient avantage à être mis en place au niveau national, telle la réactivation du CLESEC.

Il est donc important de promouvoir le développement et la réponse aux besoins des individus et des régions par un partenariat accru, réel et efficace.

Enfin, dans le contexte où deux ministères ont été créés, la collaboration et la concertation deviennent des enjeux au quotidien.

Nous souhaitons avoir, par cet avis, contribué dans un esprit partenarial, à la réflexion sur l'offre de formation collégiale et, plus spécifiquement, au développement de l'offre de formation professionnelle et technique sur le territoire québécois.



## **LISTE DES RECOMMANDATIONS**

### **Recommandation 1**

La FCSQ recommande, malgré le fait que le MELS a depuis trois ans alourdi le processus pour ces autorisations, que ces deux façons de faire (autorisations provisoires et ententes de partage de programmes) soient explorées et élargies aussi du côté des collègues.

### **Recommandation 2**

La FCSQ propose qu'un mandat soit donné à une firme externe afin de procéder à l'évaluation systématique de l'état de fonctionnement des tables interordres afin d'identifier les principaux irritants, les éléments qui mériteraient des améliorations ainsi que les mécanismes requis pour que la table interordres devienne un lieu privilégié de concertation et de partenariat.

La FCSQ est d'avis que les tables interordres devraient avoir des mandats clairs en termes de définition des créneaux régionaux et des formations continues en lien avec les besoins de main-d'œuvre.

### **Recommandation 3**

La FCSQ recommande que le MELS et le MESRST revoient les règles concernant les AEP et les AEC sous l'angle de la cohérence, de l'équité et de la souplesse et favorisent un développement accéléré des AEP.

### **Recommandation 4**

La FCSQ recommande le respect de la réglementation qui encadre les deux ordres d'enseignement.

### **Recommandation 5**

La FCSQ demande au MELS, en concertation avec le MESRST, de favoriser l'implantation de parcours de continuité DEP-DEC ou DEP-AEC.